

ELAN S'ENGAGE...

Passage en REOMi

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES *incitative*

LES BACS À PUCES INDIVIDUELS ARRIVENT CHEZ VOUS !

Tous les foyers vont bénéficier d'un suivi personnalisé >> 2 méthodes vont être appliquées :

Méthode 1 : la majorité des foyers se voit attribuer un bac équipé d'une puce d'identification affectée à son compte usager (adresse, nombre de personnes dans le foyer, forfait appliqué) .

La **puce est lue à chaque levée du bac** par nos bennes à ordures équipées d'un système d'informatique embarqué. Cette donnée (date et nombre de levées) est transmise en temps réel au logiciel dans l'espace de facturation.

Méthode 2 : les foyers ne pouvant bénéficier d'un bac individuel (logements collectifs...), auront à leur disposition des bacs collectifs sécurisés (avec contrôle d'accès), destinés à accueillir des sacs prépayés.

Ces sacs prépayés seront facturés sur votre compte usager (adresse, nombre de personnes dans le foyer, forfait appliqué) .

Dans les 2 cas, vous recevrez plusieurs factures dans l'année (la périodicité reste à définir). Vous y retrouverez : votre **part fixe** (nb de levées du forfait) + votre **part variable** en cas de levée(s) supplémentaire(s).



SEULS LES BACS PUCÉS SERONT COLLECTÉS.



Je sors mon bac visible et accessible quand il est plein, couvercle fermé : un bac à moitié plein compte pour 1 levée.



Je contacte le Service Déchets lors d'un changement d'adresse, de nombre d'occupants dans le foyer, en cas de vente ou de déménagement pour mettre à jour ma situation. Le bac est affecté à l'adresse, il ne doit pas quitter celle-ci.

A retenir

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE DISTRIBUTION :

- Les dernières semaines de décembre : **Ambazac.**
- Les 2 premières de janvier : **Saint Priest-Taurion.**
- Les semaines 3, 4 & 5 : **Saint-Laurent-les-Églises, La Jonchère-Saint-Maurice, Les Billanges & Jabreilles-les-Bordes.**
- Semaine 6, 7, 8 & 9 : **Saint Léger-la-Montagne, Razés, Saint Sulpice-Laurière, Laurière et Compreignac**
- Semaine 10, 11, 12 & 13 : **Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Fromental et Folles**

Vous êtes assistant.e.s maternel.le.s ? Vous vous posez des questions sur la mise en place de la REOMi dans le cadre de votre métier ? Nous prévoyons des réunions d'informations pour le début de l'année 2022 !